Utilisation du logo
« Nous soutenons Pay Attent!on »

Ce visuel permet de promouvoir publiquement l'engagement envers l'initiative Pay Attent!on. Les institutions financières partenaires, les corps de police (dont la PSC et le NEDIK) ainsi que les membres de l'association sont autorisés à l'intégrer sur leur site Internet, signatures d'e-mail et supports imprimés, dans le respect des consignes suivantes :

Signature d'e-mail
La mention « Nous soutenons Pay Attent!on » peut figurer dans la signature des e-mails sous forme de logo ou de texte. Le logo « Nous soutenons Pay Attent!on » doit être nettement plus petit que le logo principal (moins de 60 %) et rester parfaitement lisible.

Site Internet
Le logo peut figurer à côté de l'adresse e-mail mentionnée sur le site ou dans un pied de page réservé aux partenariats et engagements. Les mêmes règles s'appliquent : le logo « Nous soutenons Pay Attent!on » doit être nettement plus petit que le logo principal (moins de 60 %) et rester parfaitement lisible.

Supports imprimés
Sur un support imprimé, comme un dépliant, le logo se place au choix en bas à gauche ou en bas à droite, sur la première ou la quatrième de couverture. Son positionnement doit garantir qu'il ne soit pas confondu avec le logo principal.

Toute utilisation du logo « Nous soutenons Pay Attent!on » doit être approuvée au préalable par le secrétariat de Pay Attent!on.

Logo dans une signature d'e-mail :

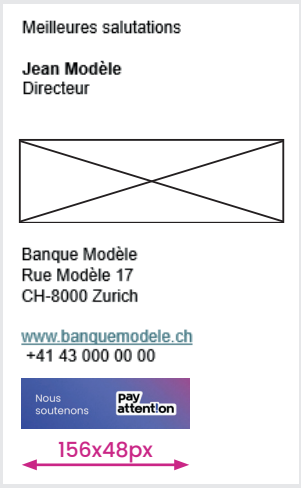

Mention textuelle dans un e-mail :



Site Internet :

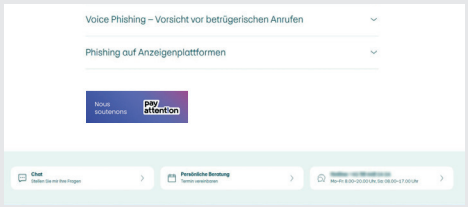

Verein Pay Attent!on · Association Pay Attent!on · Associazione Pay Attent!on
Dolderstrasse 17 | 8032 Zürich | +41 43 243 65 50 | pay-attention.ch | info@pay-attention.ch